



Siege Social 16 rue des Perelles  
14670 Bures-sur-Dives  
Tel : 02 31 23 37 26 / 06 13 32 73 38



Association Citoyenne Troarnaise

Siège Social 50 rue des Pervenches  
14670 Troarn  
Tel : 02 31 39 89 55 / 06 22 86 47 68

Troarn-Bures-sur-Dives le 19/12/2012

Objet : Nuisances sonores liées à l'A13

Copies :

Mme **LEFRANCOIS**, Mairie 14670 **TROARN**  
M. **WANTZ** St Richier 14670 **BASSENEVILLE**  
Mme **QUERUEL** route d'Argences 14670 **St PAIR**  
Mme **DREVON** Chemin vicinal 3 14940 **BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE**  
M. **PIELOT** 17 rue du stade 14940 **SANNERVILLE**

Mesdames et Messieurs les Maires,

Nos associations citoyennes et apolitiques **A13-0dB** (Troarn) et **SNAD** (Stop aux nuisances Autoroutières et Diverses, à Bures sur Dives) travaillent depuis de nombreuses années afin de trouver des solutions palliatives aux nuisances engendrées par le trafic autoroutier de l'A13.

Afin de centraliser les différentes actions et les informations qui en découlent, nous avons créé un site internet commun à nos deux associations. Vous trouverez ci-dessous ses coordonnées.

**<http://associations-a13-0db-snad.jimdo.com/>**

Nous vous invitons à visiter périodiquement ce site que nous enrichissons en permanence. Vous y trouverez notamment nos demandes conjointes, des relevés acoustiques significatifs, de nombreux documents relatifs aux nuisances sonores, des documents administratifs, des articles de presse et des renvois sur des sites spécialisés dans la thématique des nuisances sonores.

Nous avons entrepris une vaste opération de communication vis-à-vis des populations de Bures sur Dives et de Troarn consistant à expliquer les conséquences sur la qualité de vie, la santé et la dépréciation du

patrimoine. Lors de nos visites aux populations concernées, nous avons constaté une forte prise de conscience sur ces sujets. Le nombre d'habitations qui ne trouvent plus preneur est en constante augmentation, ce qui met leurs propriétaires qui sont souvent des personnes âgées dans des situations financières catastrophiques.

A ce sujet, la forte augmentation des adhésions à nos associations témoigne de l'importance du problème. Il est à noter également l'implication de la presse.

Mesdames et Messieurs les Maires, devant ce constat, il devient extrêmement urgent d'agir dans l'intérêt de vos concitoyens afin de préserver leur qualité de vie, leur santé et leur patrimoine.

Certains d'entre vous, et nous les remercions pour ce soutien collectif, ont d'ores et déjà engagé le processus notamment par délibération du Conseil Municipal. Mais la mise en œuvre est à concrétiser afin que nos actions aient un effet sur ces nuisances.

Nos demandes efficaces, appliquées en de nombreux endroits sur le territoire et bien expliquées sur notre site internet, sont réalisables rapidement et sans conséquences majeures pour les budgets des communes concernées.

Nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour travailler ensemble sur cette cause devenue CAUSES COMMUNALES pour nos communes riveraines.

Veillez accepter Mesdames et Messieurs les Maires, nos sincères salutations.

Le président de SNAD

M. Michel Lemaure

Le président de A13-0db

M. Jean-Luc Terrioux